

# LE FIL D'ARIANE

LE BULLETIN D'A.R.I.A.N.E  
L'ASSOCIATION POUR LA RENCONTRE, L'INFORMATION, L'ACTION ET DE NOUVEAUX  
ECHANGES

Directeur de la publication: Pierre SALZE

Mars 2012 Numéro 26

## Edito : Pour une humanité sans limites....

**L**ors de ses vœux à la population, Monsieur le maire de Mulhouse mettait en garde ses auditeurs contre les dangers « d'une humanité sans limites ». Propos consternants de la part d'un élu de la République Française (Liberté, Egalité, Fraternité), médecin de formation de surcroît.

Pourquoi tenir un tel propos ? S'agit-il de justifier par avance de choix politiques où il y aurait moins de solidarité à l'égard des populations défavorisées et des étrangers, moins de justice sociale et fiscale, et, à l'inverse, encore plus de concessions au monde de la finance sous prétexte de crise ?

Les limites de l'humanisme ne sont que l'inhumanité de nos comportements, à la fois individuels et institutionnels ; et l'absence de courage politique des élus pour lutter contre ce phénomène aboutit peu à peu à une situation où le faible est de moins en moins défendu face au puissant.

Sont-ce ces mêmes limites qui font dire au Président de la M2A lors de la présentation de ses vœux : « Toute construction intercommunale est par nature injuste puisqu'elle intègre à chaque étape les acquis des communes et intercommunalités qui la rejoignent », et présenter ce constat comme acceptable, voire inéluctable ?

L'Homme injuste se déshumanise peu à peu....Danger alors, car s'insinuent la méfiance de l'autre, le rejet de l'étranger ; on s'en prend aux chômeurs plutôt qu'au chômage, on désigne les plus vulnérables à la vindicte populaire ; on suggère que ceux qui n'ont pas de travail sont des assistés et pour la plupart des fainéants qu'il faudrait contraindre à accepter les emplois qu'on leur propose, comme si ceux qui pointent à pôle emploi croulaient sous les propositions.

Savez vous que le manque à gagner de l'État dû à la fuite des capitaux vers les paradis fiscaux est quarante fois supérieur à la fraude à la sécurité sociale ?

A l'heure des choix qui s'annoncent, il faudra être vigilants et rechercher parmi les discours et les promesses, toutes ces pseudo-limites prétextes à toutes les inhumanités, pour les dénoncer et tenter de les briser.

Pierre SALZE

## Le point sur EcoMix .....avec Bertrand Felly

**Le Fil** : Où en est-on, Monsieur le Maire, et comment évolue le site ?

**BF** : Le déstockage continue vers la cimenterie Holcim à Altkirch ; ce qui a changé, c'est qu'à présent Holcim prend le produit brut et le tamisage est fait à Altkirch, alors qu'il se faisait avant sur le site de Feldkirch, ce qui laissait des résidus de crible stockés sur place qui, à l'heure actuelle, ne trouvent aucun preneur.

Du côté d'EcoMix, qui, il faut le rappeler, est sous le contrôle d'un syndic, le processus de nettoyage du site suit son cours. La société LOCACIL a été mandatée pour charger les produits sur des camions.

**Le Fil** : Cette société, LOCACIL, a un site industriel à Ungersheim...

**BF** : oui ; il s'agit d'une EURL au capital de 15000€ ; dont le gérant est Monsieur Muller ex P.D.G d' EcoMix ; elle vient de faire une demande de cessation d'activité sur son site d'Ungersheim et cherche a priori à s'installer à Feldkirch sur une partie des terrains qu'occupait précédemment EcoMix (source : DREAL) ; il s'agit encore d'installer une ICPE sur les terrains à l'arrière de la voie ferrée ; ces terrains de part et d'autre de la voie ferrée sont propriétés de la SCI Alex 2000 dont Madame Muller (mère de Monsieur Muller) est gérante. Un dossier déclaratif a été déposé à la préfecture sur la base du code de l'environnement, avec délivrance d'un récépissé.

**Le Fil** : Alors, voilà Feldkirch de nouveau aux prises avec une industrie à risque environnemental ?

**BF** : En fait, j'espère que non, car ce récépissé n'est qu'un accusé de réception du dépôt d'un dossier. Il

### Sommaire :

Edito : Pour une humanité sans limites

Le point sur EcoMix, avec B. Felly

Solidarité...

Offres d'emplois

Idées reçues et courte vue

StocaMine : Bilan d'étape

Billet d'humeur

Lettre d'Alain Beretz, Président de l'Université de Strasbourg

faut savoir que le code de l'environnement et le code de l'urbanisme dont dépend le POS ne sont pas liés, c'est-à-dire que si le code de l'environnement permet le dépôt d'un dossier d'installation d'une ICPE, c'est le code de l'urbanisme qui intervient pour la délivrance du permis de construire et pour autoriser ou non les constructions nécessaires à l'exploitation de l'ICPE selon les critères du POS. A ce stade, si l'ICPE n'a pas besoin d'installations ou de bâtiments pour fonctionner, la maire est en droit faire un procès verbal constatant l'occupation du terrain par une activité non autorisée.

**Le Fil** : Le combat devient juridique ?

**BF** : Complètement ! En juin 2011, la commune a déposé une plainte contre X pour dépôts de broyats sur le tracé de la piste cyclable ; le parquet a classé sans suites la plainte en février 2012. Actuellement, la commune se constitue partie civile auprès du juge d'instruction, et intente une action au civil pour dommages et intérêts pour la remise en état des 40 ares de terrains pollués.

Nous avons aussi déposé un recours au tribunal administratif contre le récépissé du préfet, au motif que le dossier de LOCACIL inclut des terrains qui ne sont pas de sa propriété ; nous sommes en attente de la réponse.

Pour l'intérêt de la commune et de ses habitants, notre objectif est de faire respecter le code de l'urbanisme, et donc le POS, de soutenir le déstockage d'EcoMix au travers du mandataire judiciaire et d'obtenir l'assainissement des 40 ares de terrain pollués.

La rédaction

**NDLR** : ICPE : Installation classée pour l'environnement. POS : Plan d'occupation des sols. EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée



Incendie d'EcoMix - Feldkirch - 2009

## La solidarité... ?

Il fait moins 10 °C dehors. Ceux qui ont chaud dans les maisons culpabilisent parfois un peu en pensant à ceux qui ont froid dehors. Surtout qu'on en parle à la télévision, alors, si ça existe dans le petit écran, on se sent un peu concerné, forcément, parce qu'autrement...

Alors là, on se demande ce qu'on peut faire, pour faire taire la petite voix de la conscience qui se réveille. Acheter un CD qui parle de ricochets et de puits à creuser, pour ceux qui ont faim ? Oui, c'est déjà pas mal. Et en plus on se fait du bien, c'est de la bonne musique. Pour certains, ça suffit. Pour d'autres, il s'agit de faire un don en monnaie sonnante et trébuchante à un organisme quelconque. Pour d'autres encore, c'est aller donner un peu de son temps dans une association en tant que bénévole.

On fait quelque chose. On se dédouane. On n'est pas insensibles, merde, on est humain, non ? Le reste, ça nous dépasse, on ne peut rien y faire, ce sont nos politiques qui décident, tout est entre leurs mains, n'est-ce pas ?

J'ai l'air un peu cynique, pour le coup, mais je suis comme tout le monde, ni pire ni meilleure. Seulement, je travaille dans un secteur qui m'oblige à voir, à toucher, à expérimenter ce que donne l'absence de solidarité entre les êtres humains. Et j'aimerais le temps de quelques minutes, le temps de lire ce texte, vous faire partager un peu de ce vécu.

Dans la rue, le froid tue, c'est vrai. Mais ce qui tue encore plus certainement, plus insidieusement, plus impitoyablement, c'est l'indifférence, la solitude, et le manque d'amour. Aucun être humain ne peut survivre longtemps sans reconnaissance, sans échange, sans amour.

Quand on meurt dans la rue, on y meurt seul, effroyablement seul. Et il y a bon nombre de personnes que j'ai connues cette année qui sont mortes, et bien avant la vague de froid, avec pour seules présences à leurs funérailles des personnes payées pour être là, des travailleurs sociaux. Quand ils avaient encore quelques ressources, il y avait aussi quelques compagnons de galère.

Parmi ces gens qui meurent dans la rue, dans l'indifférence générale, sans plus personne pour les pleurer, il y a des alcooliques, des drogués, des malades psychiatriques, des personnes brisées par un vécu ou une pathologie trop compliqués pour elles. Des personnes qui se sont mises en marge de la société par leurs comportements « inadaptés »... Souvent, oui, ils ont besoin de drogues pour supporter de voir (ou pour ne pas voir) leur vie se disloquer. Et souvent ces produits les amènent à la délinquance. Et parfois c'est leur maladie qui les y amène, et parfois même les deux mêlés.

Toujours est-il que ce sont les plus vulnérables d'entre nous, les plus perdus, les plus fragiles, les plus désespérés. Et quelle réponse de la société, pour eux ? Au mieux, l'in-

différence, au pire, le rejet et le mépris. Mais non, me direz-vous, puisqu'il y a des organismes comme celui où je travaille pour s'occuper d'eux. Ou pour les « ranger »... pour qu'on ne les voie pas trop, pour qu'ils se tiennent à peu près calmes... pour qu'ils meurent en silence... Nous participons au maintien de la paix sociale...

**D**ans mon travail, à propos des personnes que j'accompagne, j'entends parfois des choses terribles : « il faudrait l'enfermer à Rouffach », « il devrait habiter dans une tanière comme un animal », quand ce ne sont pas des discours pires encore qui me rappellent une époque pas très lointaine où l'on cherchait à éliminer les « déviants »... parce que ces personnes en marge et leurs comportements « inadaptés » dérangent nos habitudes, nos façons de faire, notre tranquillité. Et de ce fait, ils nous font aussi peur. Ils semblent incontrôlables, inclassables, incompréhensibles, dangereux.

Si je vous livre tout cela aujourd'hui, c'est peut-être pour allumer une chandelle dans la nuit. Pour que la prochaine fois que vous irez prendre le train à Mulhouse, par exemple, et que vous verrez Monsieur W. faire la manche, vous preniez deux minutes pour lui allumer la cigarette que vous allez lui donner, le regarder dans les yeux, et échanger deux ou trois phrases avec lui. Et puis prendre congé en lui disant « au revoir Monsieur, bonne journée ». Comme vous le feriez avec une personne que vous connaissiez, que vous respecteriez. Vous pourriez même aller sans crainte jusqu'à lui offrir un sourire, pour lui signifier que vous le reconnaissez comme faisant partie de cette grande famille, celle des êtres humains, la vôtre.

**L**a solidarité, ça commence par cela ; par de l'humanité ; par l'effort de ne pas détourner le regard de ce qui nous dérange chez nous. Ne pas oublier sous un pansement cette plaie purulente. Parce qu'on ne peut pas tout simplement amputer. C'est un membre trop important, une partie trop précieuse de notre humanité, celle qui représente notre fragilité. Mettez-la à jour, affrontez la, avec vos moyens, aussi petits soient-ils. On n'a pas besoin d'accomplir de grandes choses, juste de rabaisser parfois un peu son seuil de tolérance, de baisser les yeux, de se laisser toucher un peu, d'offrir un regard, une reconnaissance, ne pas porter de jugement.

Un regard, un sourire, ce n'est pas grand-chose, me direz-vous. Vous n'aurez peut-être pas l'impression d'en faire assez. Mais imaginez un peu si tous nous pouvions le faire...

Sabine Hanauer

« **Tout ce que tu feras sera dérisoire, mais il est essentiel que tu le fasses.** » Mohandas Karamchand Gandhi.

#### Passer de l'ombre à la lumière - Phil Bootz



#### Offres d'emplois :

##### Recherche pour le monde à venir :

Un électricien pour rétablir le courant entre les gens qui ne se parlent plus.

Un opticien pour changer le regard des gens.

Un artiste pour dessiner un sourire sur le visage de chacun.

Un professeur de mathématiques pour apprendre à compter les uns sur les autres.

Un maçon pour bâtir la paix.

Un chauffagiste pour créer de la chaleur entre les hommes.

Un mineur pour déterrer ce qu'il y a de bon en nous.

Un bûcheron pour abattre nos forêts d'indifférence.

Un pépiniériste pour semer l'amitié.

Un avocat pour défendre la cause des plus faibles.

Un Président de la République humble et dévoué, soucieux de justice, de liberté, d'égalité, et de fraternité.

Et pour les incrédules... il n'est pas interdit de rêver !... il n'y a pas encore de taxe sur les rêves !

## Idées reçues et courte vue

**F**rauder, c'est voler ! proclamait dernièrement aux bancs de l'Assemblée Nationale ce député. Il faisait écho aux mêmes propos de plusieurs ministres en montrant du doigt ces salariés usant et abusant des arrêts maladies, touchant ainsi malhonnêtement des remboursements de la sécu, provoquant son déficit. (Les indemnités journalières totales ne représentent que 2,5% du budget de la Sécurité Sociale). « C'est tout de même de l'argent public que ces gens, sans beaucoup de scrupules touchent ! » Merci pour la leçon de morale. Mais au fait, Monsieur le donneur de leçons, vous-même, n'êtes-vous pas député, maire, président de communauté d'agglomération ? A ce titre ne touchez-vous pas 7100,15€ en temps que député, plus 6412€ pour les indemnités de frais de mandat, 3421,32€ comme maire (commune de + de 20 000 habitants) et 4181,62€ au titre de votre présidence d'une communauté d'agglomération ? Soit un total mensuel de 21115,09€, exactement 20451,11€ après écrêtement. Et je ne parle pas de votre pension que vous touchez, ce qui est normal, pour votre retraite professionnelle. Que l'on nous explique comment il est possible de remplir correctement toutes ces fonctions dans une journée de 24h... « C'est tout de même de l'argent public que ces gens, sans beaucoup de scrupules touchent ! » disiez-vous ! Merci pour la leçon de morale....

Il est inacceptable de désigner les salariés en arrêt maladie comme responsables des déficits de la Sécurité Sociale. Il est plus inacceptable encore de désigner tous les salariés comme des fraudeurs potentiels.

### **I**l y a de plus en plus d'étrangers en France !

Non, de moins en moins !

3 005 113 en 2008 et 2 865 748 en 2010 (résidents n'ayant pas la nationalité française). En 2010, 52762 personnes ont fait une demande d'asile à la France (demandant refuge et protection), 5096 ont reçu le droit de rester en France, les autres sont expulsables. Même, parfois, lorsque les preuves de meurtre du conjoint, les tortures, et viols sont prouvés. La préfecture de Strasbourg avait ainsi expulsé un Sri-lankais qui avait été emprisonné, torturé, pour des raisons politiques. Son frère avait été assassiné dans son pays d'origine. Quelques mois après son expulsion la nouvelle est arrivée (dans l'association strasbourgeoise qui l'avait aidé à faire son dossier). Le corps d'Elanchelvan Rajendram a

été retrouvé criblé de balles... Il était venu à Strasbourg demander, dans le pays des droits de l'homme, le pays le plus accueillant à ses yeux, protection et refuge.

On entend souvent dire que les étrangers viennent facilement en France pour profiter indûment des aides sociales et qu'ils obtiennent des papiers sans trop de difficultés.

La réalité est bien différente. Il n'est pas si simple de venir en France. Il ne suffit pas d'avoir un travail ou de la famille en France pour obtenir un titre de séjour, une carte de séjour temporaire valable un an ou une carte de résident valable dix ans. Il faut remplir certaines conditions, variables en fonction du type de demande. Toutefois, le préfet est libre de refuser la délivrance du titre, même si toutes les conditions sont remplies. Et ils ne se gênent pas, certains préfets étant particulièrement zélés en la matière.

### **L**es étrangers coûtent cher à la France !

Les étrangers sont une très bonne affaire pour l'économie française : ils reçoivent de l'Etat 47,9 milliards d'euros, mais ils reversent 60,3 milliards. Autant dire un solde positif de 12,4 milliards d'euros pour les finances publiques. On constate d'ailleurs que la population active immigrée issue des pays du Sud occupe essentiellement des emplois peu qualifiés et pénibles, souvent des emplois dont les autres ne veulent pas vraiment. 90 % des autoroutes ont été et sont construites et entretenues avec de la main d'œuvre étrangère. Sans immigrés, les prix à la consommation (produits agricoles et autres) seraient bien plus élevés, la main d'œuvre étrangère étant bien moins payée.

La France, est la 5<sup>ème</sup> puissance économique mondiale, et quelques dizaines de milliers de réfugiés menaceraient un pays de 65 millions d'habitants ?

Allons-nous rester aveugles à ces inhumanités ? L'histoire nous a pourtant déjà appris quels peuvent en être les dangers. De plus, comparée à certains voisins européens, la France n'est plus un pays d'immigration massive. Le taux d'étrangers vivant en France par rapport à la population totale était de 7% en 2004, contre 20% en Suisse et 10 % en Autriche. De même, en 2004, la France comptait 3,2 millions d'étrangers tandis que l'Allemagne en accueillait plus du double.

**Si vous désirez soutenir l'Association *ARIANE* .....et faire vivre le *Fil* !**

Adhérez à *ARIANE*...16€/an .....Soutenez le *Fil* .....8€/an

## Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde !

Si cette expression est vraie dans la vérité qu'elle énonce, elle est souvent le signe d'une peur inconsciente de voir trop de pauvres autour de chez soi. Néanmoins, elle souligne assez justement que les migrations aujourd'hui sont fortement liées aux nouvelles formes qu'elles prennent dans le contexte actuel de la mondialisation. Mondialisation dominée par la finance et une économie au service des puissants.

En 2011 les entreprises du CAC 40 ont versé 45 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires : soit + 15% par rapport à 2010. Combien de suppressions d'emplois et de délocalisations d'entreprises cela représente-t-il ?

Est-il normal que, en cas de crise, les banques privées, qui se financent habituellement à 1 % auprès des banques centrales, puissent bénéficier de taux à 0,01 %, mais que, en cas de crise, certains Etats soient obligés au contraire de payer des taux 600 ou 800 fois plus élevés ?

Dans de nombreux pays, les peuples souffrent des plans d'austérité imposés par des gouvernements auxquels les marchés financiers n'acceptent plus de prêter quelques milliards à des taux d'intérêt inférieurs à 6, 7 ou 9 % ! Asphyxiés par de tels taux d'intérêt, les gouvernements sont "obligés" de bloquer les retraites, les allocations familiales ou les salaires des fonctionnaires et de couper dans les investissements, ce qui accroît le chômage. Alors il est facile de trouver des responsables, de désigner l'étranger comme responsable, de dresser une population contre une autre.

Pourtant, il n'existe pas de peuple qui ne soit le résultat d'un métissage culturel, remontant parfois très loin dans le temps, ni de culture qui n'ait été influencée par des éléments extérieurs.

***Accepter la différence et l'accueillir dans ce qu'elle a de meilleur. Cette dynamique positive tient compte des leçons de l'Histoire qui nous montrent combien les cultures les plus riches sont celles qui ont su profiter des différences et intégrer les apports positifs des migrants.***

La peur est mauvaise conseillère puisqu'elle est à l'origine des plus grands désastres de l'Histoire.

Jean-Marie Romann

NB : Tous les chiffres sont consultables sur les sites internet ministériels.

## Le point sur le dossier StocaMine

### ***Rappel du contexte...***

Le Président du Comité d'experts chargé du devenir de StocaMine a présenté le 4 avril 2011 à Wittelsheim, un premier rapport sur le déstockage. Duquel il ressort que l'opération serait « très compliquée mais techniquement réalisable ». *DNA du 7/4/11.*

Le 8 Juillet 2011, la presse locale nous informe que les 44000 tonnes de déchets industriels de StocaMine resteront probablement enfouies à 500 mètres sous terre. Hormis les 2400 tonnes de mercure, les déchets déclarés les plus dangereux, qui seront ressortis. C'est en tout cas l'orientation du rapport rendu par les experts.

À noter (*L'Alsace du 6 juillet 2011*) que le comité de pilotage reconnaît qu'il n'y a pas eu unanimité en son sein. Ce sont les experts suisses, mandatés par les associations environnementales, qui ont opposé leur veto.

La CLIS (commission locale d'information et de surveillance) a pris acte du rapport des experts. L'exploitant StocaMine va désormais élaborer un dossier présentant sa solution pour la fermeture du site.

La DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ) en étudiera la recevabilité. Puis la CLIS ainsi que les divers conseils municipaux et les services de l'Etat rendront leurs avis avant l'enquête publique et au final l'arrêté préfectoral.

Tout le processus devrait aboutir fin 2012.

Pour un démarrage des chantiers importants en 2014. Fin probable des travaux en 2017 pour un coût total de 70 à 100 millions d'euros.

Le Collectif Destocamine continue à informer les communes, à mobiliser toutes les forces vives du territoire, tant les pouvoirs publics que la société civile, apportant arguments et témoignages par des réunions publiques, des débats contradictoires, des courriers de relance auprès des élus, des conférences, et de manifestations.

Il ne relâche ni la mobilisation ni la pression en faveur du retrait total des déchets enfouis par StocaMine à la mine Joseph-Else à Wittelsheim, motivés par le principe de précaution, et la sauvegarde de la nappe phréatique.

## **Six mois après la parution du rapport du Comité de Pilotage, 104 élus dont 84 Alsaciens se sont prononcés pour le déstockage total...**

**P**our eux, c'est clair, « Tous les déchets doivent être sortis »

Plusieurs élus du Bassin potassique (Bertrand Felly, maire de Feldkirch, Jean-Claude Mensch, maire d'Ungersheim, Jacques Muller, ancien Sénateur, maire de Wattwiller et Denis Riesemann, maire de Wittelsheim, Antoine Homé, maire de Wittenheim) demandent la transparence sur les études en cours et surtout, refusent le recours au confinement.

Ils sont de bords politiques très différents, mais se retrouvent à 100 % sur ce dossier et l'avenir du stockage de déchets dangereux ; ils s'unissent pour lancer un appel au public : « Dans la mesure où on n'entend plus parler de ce dossier, on se doit de le remettre sur la place publique, surtout face aux hypocrisies qu'il contient... » insiste Jacques Muller.

Les cinq maires ont écrit à Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'Ecologie, pour dénoncer le manque de transparence sur les études en cours. « Le rapport essentiel, celui de la Dreal, n'a été rendu public que grâce à des fuites sur internet ! » raconte Jacques Muller. « Or il est très critique par rapport aux propositions de l'exploitant StocaMine. C'est sans doute pour cela qu'il est gênant... »

Dans ce rapport, il est ainsi noté que « le scénario réversibilité a été trop vite écarté », « l'irréversibilité du bloc 15 ne doit pas constituer un a priori : une telle décision doit être motivée, l'étude d'impact sur les enjeux à long terme est insuffisante ».

Les élus ne sont pas d'accord et dénoncent des propos « scandaleux » et « inadmissibles ».

« Nous estimons que les déchets doivent être sortis, » assure Jacques Muller. « Les mineurs aussi sont d'accord avec le déstockage. Et si les professionnels qu'ils sont disent qu'on peut les sortir, il faut les écouter ! ».

Ce que confirme Jean-Claude Mensch, ancien mineur.

« Les mineurs ont toujours trouvé des solutions pour accéder partout. Le déstockage ne pose pas de problème technique que l'on ne puisse résoudre. Et c'est la seule solution pour préserver la nappe phréatique ».

Le 21 octobre 2011, le Conseil Régional vote à l'unanimité une motion pour le déstockage total.

Le 20 décembre 2011, le Conseil municipal de Feldkirch vote la motion relative au site de stockage de StocaMine soutenue par le Conseil régional d'Alsace.

Le 23 Janvier 2012, le conseil municipal de Staffelfelden à l'unanimité, apporte son soutien au collectif Destocamine. « Il faut sortir tous les déchets, les mineurs ont le savoir-faire nécessaire. »

le 17 février 2012, à l'unanimité, le Conseil Général 68 demande à l'État de faire procéder sans délai au déstockage de tous les déchets nocifs et de s'engager sur un calendrier complet pour l'assainissement définitif du site.

## **Des élus qui se prononcent pour un déstockage partiel ou qui émettent des réserves...**

**R**appelez-vous, le 28 juin 2011, les DNA nous informent que le collectif Destocamine avait appelé à un sit-in sur le parvis de la mairie de Cernay afin d'interpeller le député-maire Michel Sordi qui s'exprime ainsi:

« Je ne prendrai pas position aujourd'hui, alors que les experts vont bientôt rendre leurs conclusions, et je n'ai aucune raison de ne pas leur faire confiance... » Et d'ajouter : « S'il y a un risque pour la nappe phréatique, je ne suivrai pas et je demanderai le déstockage. »

*L'Alsace du 16 octobre 2011* cite les propos de Michel Sordi qui se prononce « pour le déstockage des déchets mercurés qui, selon le rapport du Comité de Pilotage, présentent un danger. En revanche, les déchets amiantés, sans danger, peuvent rester au fond ».

Le 20 décembre 2011, le conseil municipal de Berrwiller, rappelant que la décision définitive appartient à l'État, estime que :

La protection de la nappe phréatique reste un enjeu non-négociable,

La sécurité du personnel est une exigence sur laquelle on ne peut négocier,

Le déstockage total des 44000 tonnes de déchets semble plus que périlleux pour le personnel et pour l'environnement,

Il faudrait un déstockage des déchets toxiques (dérivés mercuriels entre autres) vers un site alternatif de stockage qui remplisse toutes les conditions de sécurité

Ainsi que la mise en place d'un comité de suivi

Le 25 Janvier 2012, le conseil municipal de Bollwiller adopte à l'unanimité, une motion présentée par Jean-Pierre Beltzung et Evelyne Hartmann, intitulée « il faut déstocker tous les déchets ». Elle incite aussi à la prudence, en demandant que soit forgée « une technique de déstockage au fur et à mesure des difficultés rencontrées », et que le bloc 15 soit traité « en fonction de la situation découverte au fond ».

## **Des élus en attente d'une prise de position...**

**L**e maire de Kingersheim, Jo Spiegel, pour qui la protection et la préservation de la nappe phréatique sont « un enjeu non-négociable » se prononcera quand la situation sera plus « claire » (*DNA du 10 juillet 2011*). Lors d'un conseil municipal, *les DNA relatent le 2 novembre 2011* que « pour les élus, la préservation de la nappe phréatique et la qualité démocratique du débat public ne sont pas négociables d'un processus qui doit tenir compte de 3 exigences essentielles :

À savoir un déstockage des déchets (le cas échéant) en étant assuré de leur destination pour ne pas prendre un risque ailleurs ; la création d'un comité de suivi pour évaluer à intervalles réguliers le dispositif mis en place ; et enfin la prise en charge du personnel en s'assurant de sa sécurité et de l'absolue nécessité de l'évacuer s'il existe une vraie dangerosité. En sachant que « si les élus locaux surveillent de près le dossier et sont intransigeants sur les préconisations, ils n'ont pas vocation à se substituer au rôle de l'État » a précisé le maire.

**L**a M2A, le 19 décembre 2011 : la motion attendra ! Un rapport sur le renouvellement des représentants de l'agglomération au sein de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de StocaMine a montré que la M2A n'est pas encore prête à adopter une position commune sur ce sujet sensible.

La conseillère Cléo Schweitzer a demandé au président Bockel si sa position avait évolué sur le sujet. Le président délégué Jo Spiegel estime « qu'on ne peut pas faire moins aujourd'hui dans l'agglomération que ce qu'a décidé le conseil régional d'Alsace. D'une certaine manière, je pense que la décision... que je soumetts à l'ensemble des collègues n'est pas tout ou rien, mais c'est de dire que, compte tenu de l'impact environnemental, c'est le déstockage à condition qu'on me démontre qu'on peut restocker dans des conditions justes. »

Il réclame un comité de suivi pour assurer une évaluation des risques de travail.

Quant au vice-président Antoine Homé, après avoir rappelé que la Région avait adopté une motion à l'unanimité pour le déstockage intégral, il réaffirme « qu'une position de la M2A sur ce point demandant également le déstockage total des déchets et préservant ainsi l'avenir de la nappe phréatique et l'avenir de nos enfants serait, à mon sens, nécessaire et utile. » Le vice-président Bertrand Felly dit ne pas être d'accord avec la position de Jo Spiegel ... « Pour moi c'est le déstockage clair, net et précis. »

Le vice-président Richard Lasek insiste sur la nécessité de « donner d'abord l'information à chacun des conseillers municipaux... on n'a pas eu le temps de débattre et il me sera difficile de prendre une position ici ».

Le conseiller Daniel Leggeri, qui a eu l'occasion de visiter StocaMine, affirme que « c'est très dangereux » et pense « que certains produits qui sont cassés doivent d'abord être reconditionnés. »

Le président Bockel conclut : « Je ne vois pas d'objection ... à ce qu'on puisse se retrouver autour d'un texte et se déterminer », mais plus tard...

Sans avis, à ce jour les communes de Lutterbach, Pulversheim, Pfastatt, Richwiller, Ruelisheim (site de Destocamine).

## **Le maire de Mulhouse se range derrière la décision de l'État et botte en touche...**

**P**ar courrier du 25 JANVIER 2012, le maire de Mulhouse rappelle qu' « au sein de Mulhouse Alsace Agglomération, avec mes collègues, nous poursuivons nos échanges sur ce sujet complexe dont il convient de rappeler que la décision définitive appartient à l'État »..

## **Le combat continue...**

**L**e collectif DESTOCAMINE a engagé une démarche vers l'Europe auprès de Janez POTOČNIK (commissaire européen à l'environnement) par courrier du 13 octobre 2011 dont nous transmettons un extrait :

« Nous souhaitons attirer votre attention, ainsi que celle des élus des pays limitrophes et riverains de la nappe phréatique rhénane, sur l'enjeu que représente la fermeture de l'entreprise StocaMine.

Il y a aujourd'hui débat entre les partisans du déstockage total des 44 000 tonnes de déchets, seule garantie pour prévenir une pollution de la nappe phréatique, et la volonté du liquidateur, missionné par l'État français, de tout enfouir définitivement.

La menace qui pèse sur la nappe rhénane est transfrontalière et concerne les générations futures, elle ne saurait vous laisser indifférent.

Nous sollicitons votre intervention pour que la décision de fermeture de l'entreprise StocaMine aille dans le sens de l'intérêt général des populations du Bassin Rhénan, en garantissant la préservation de la plus grande nappe phréatique d'Europe. »\*

Cette requête a été prise en compte le 20 janvier 2012 : « la plainte sera examinée au regard du droit communautaire applicable ».

Une lettre a aussi été envoyée à M. Perret, Préfet du Haut-Rhin le 20 janvier 2012

« Le collectif DESTOCAMINE m'a chargé de vous rappeler notre demande d'entrevue formulée le 18

octobre 2011, suite à la réunion de concertation et d'information du 14 octobre 2011... Nous vous demandons donc de bien vouloir nous recevoir vendredi 10 février 2012 à 15H00 ».

Sans écho à ce jour, les portes restent closes !

Nicole Felly

\* *NDLR : Article 174 du Traité de la CEE : "La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement vise un niveau de protection élevé (...). Elle est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur payeur..."*

### Billet d'humeur...

**E**n lisant le dossier StocaMine, on pourrait avoir l'impression que, seules se préoccupent de la sécurité des personnels appelés à un éventuel déstockage, les personnes qui se rangent derrière l'avis des experts. Ils n'ont tout de même pas le monopole de ce souci de sécurité !

*En effet, les maires ou les collectivités qui plaident pour le déstockage intégral, ne sont pas des inconscients et mettent aussi au centre de leurs préoccupations la sécurité des personnes ; mais au vu de la divergence entre experts, ils restent persuadés que des solutions techniques permettant un déstockage total et en toute sécurité existent ou existeront pour autant qu'on se donne la peine de les chercher.*

*Les vases- hésitations, les tergiversations voire les manipulations m'exaspèrent, aujourd'hui nous savons combien cela va coûter mais s'il faut le faire plus tard, quels seront les coûts ??*

Nicole Felly

### Message d'Alain Beretz, président de l'Université de Strasbourg, concernant l'accueil des étudiants étrangers.

« L'université de Strasbourg est fière d'accueillir 21 % d'étudiants étrangers. Leur présence, outre qu'elle ouvre l'esprit à d'autres cultures et nourrit l'atout de la diversité, contribue à renforcer l'attractivité internationale de l'offre de formation de l'université et de sa recherche.

Ces étudiants, qui ont le mérite de se confronter à un environnement nouveau et exigeant, vivent, lorsque leur parcours académique n'est pas linéaire et qu'ils se voient de ce fait refuser leur titre de séjour, dans un état de tension intolérable. Et force est de constater que le nombre de ceux d'entre eux qui sont sous la menace d'une obligation de quitter le territoire tend hélas à augmenter.

Même si le Préfet et ses services ont accepté de reconsidérer au cas par cas certaines situations individuelles pour lesquelles des éléments pédagogiques précis ont pu être mis en avant par le président de l'université, plusieurs procédures d'expulsion n'ont pu être suspendues. Or les progrès de ces étudiants étrangers, même mineurs, de même que leur assiduité aux cours et aux examens, et leur motivation à conduire leur projet de formation à son terme doivent être pris en compte, quand bien même la réussite globale du parcours engagé n'est pas encore au rendez-vous.

L'université de Strasbourg, forte de sa tradition humaniste, se tourne vers les autorités de l'État pour que

cessent ces tracasseries qui empêchent des jeunes d'étudier dans des conditions sereines, indispensables à leur réussite. La communauté universitaire demande que tout étudiant engagé dans un cursus et dont l'assiduité est reconnue par le corps enseignant, puisse avoir la possibilité de se présenter à l'ensemble des épreuves par lesquelles il est susceptible de valider le semestre en cours.

Mais l'université faillirait à son devoir si elle se contentait de réagir à des situations d'urgence. L'université de Strasbourg mettra donc en place une série de mesures préventives visant à améliorer la prise en charge, l'orientation et le suivi des étudiants étrangers, en y associant tous les acteurs, enseignants, étudiants, personnels et associatifs. Le président de l'université, lors de la conférence mensuelle qui les réunissait le mardi 6 mars, a invité les directeurs de composantes à rendre attentifs les responsables pédagogiques à exercer une vigilance particulière pour pouvoir traiter le plus en amont possible les cas délicats.

Il est aussi du devoir de la présidence de l'université de mettre en garde contre toute velléité d'instrumentalisation, par quelque groupe que ce soit, de ce qui doit rester une noble cause. Les excès de vocabulaire et les comparaisons hasardeuses ne sont pas de mise sur un sujet aussi grave. L'humanisme aux multiples racines, dont l'université de Strasbourg est le fruit et assume l'héritage, commande que tout étudiant, quelle que soit son origine, soit traité avec dignité. Avant d'être des étrangers ou des Français, ce sont d'abord les étudiants de notre université. Nous sommes exigeants avec eux. Mais la mission que l'État lui-même nous confie nous rend aussi exigeants pour eux ! »